

Paris, le 3 septembre 2014

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 SEPTEMBRE 2014

Lors de sa réunion du 3 septembre 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats publics

Le président a informé les membres de la Commission de l'état d'avancement des deux débats publics qui vont débiter pendant le mois de septembre.

- Projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL)

Ce projet, qui est né de la fusion des projets Rennes-Brest, Rennes-Quimper et Nantes-Rennes vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Les conférences de presse de lancement du débat auront lieu à Rennes et à Nantes le 4 septembre.

- Projet de Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

Ce projet de plate-forme multimodale (voie d'eau, fer, route), d'une surface de 100 ha est destiné à accueillir les flux logistiques de granulats et matériaux de construction, ainsi que des déblais de chantier notamment ceux du programme de travaux du Grand Paris. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus général de développement de la Seine aval. La conférence de presse de lancement du débat aura lieu à Paris le 18 septembre.

II – Concertation post débat public

- Projet de Grand stade de rugby

Le Conseil général de l'Essonne, maître d'ouvrage conjoint du projet avec la Fédération française de rugby, les villes de Bondoufle et de Ris-Orangis et l'agglomération Evry centre Essonne, a décidé le 30 juin de poursuivre le projet et d'engager une deuxième phase de concertation avec la mise en place d'un comité consultatif pour sa mise en oeuvre, reprenant les grandes lignes des recommandations préconisées par le CNDP à l'issue du débat public.

- Projets de parcs éoliens en mer de Courseulles sur Mer, Fécamp et Saint-Nazaire.

Les maîtres d'ouvrages de ces trois parcs éoliens ont adressé à la CNDP un document présentant les modalités d'information et de participation du public qu'ils proposent de mettre en oeuvre pendant la concertation postérieure au débat public. La Commission souhaite que les principaux sujets évoqués lors du débat public et restant à approfondir fassent l'objet d'un examen attentif dans le cadre de cette nouvelle concertation. Elle a, par ailleurs, émis plusieurs recommandations visant à améliorer l'information et les modalités de concertation du public.

- Projet de ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN)

RFF a adressé à la CNDP un « mode d'emploi de la concertation » présentant les modalités d'information et de consultation du public qu'il propose de mettre en oeuvre pendant l'étape 1 (2014-2016) de la concertation post débat public organisée sur la ligne Paris Normandie. La Commission a émis le souhait que le maître d'ouvrage développe l'information et la participation du public (usagers, riverains, ...) sur l'ensemble des thématiques abordées avec les acteurs institutionnels.

- Projet de prolongation de la ligne 14 et projet de route centre Europe atlantique (RCEA)

La CNDP a auditionné, à l'occasion de la remise de leur rapport intermédiaire, les garants désignés pour suivre les concertations post débat public sur le projet de prolongation de la ligne 14 entre Olympiades et l'aéroport d'Orly et sur le projet de la route centre Europe-atlantique (RCEA).

III – Concertation volontaire

Dans le cadre de sa mission de conseil au maître d'ouvrage, la Commission a désigné, à la demande de RFF, une garante pour suivre la dernière phase de concertation du projet de liaison ferroviaire Massy-Valenton. La CNDP l'a auditionnée suite à la remise de son rapport.

IV – Questions diverses

- Article 35 de la loi de programmation pour la transition énergétique

La Commission a exprimé son souhait de voir retirer l'article 35 du projet de loi de programmation sur la transition énergétique, projet qui interdirait en effet à la CNDP d'organiser un débat public pour tous les projets d'ouvrage de transport d'électricité, par dérogation au Code de l'Environnement.

- Mise en place de correspondants régionaux de la CNDP

Afin de renforcer la culture du débat public au niveau local et de développer les échanges d'expérience, la Commission a adopté le principe de la mise en place d'un correspondant de la CNDP au niveau de chaque future grande région. Ce correspondant apportera appui et conseil à toutes les collectivités et acteurs locaux dans le domaine de la concertation et de la participation des citoyens. L'objectif est d'installer les premiers correspondants au début 2015.

- Débat citoyen planétaire sur l'énergie et le climat préalable à la COP 21 de Paris.

La CNDP est engagée aux côtés de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change), de la Danish Board of Technology Foundation et de la société Missions publiques, pour organiser un débat citoyen dans 100 pays en juin 2015, afin de préparer la COP 21. La CNDP a sollicité le partenariat des plus grands groupes français pour le montage de cet événement.



Christian LEYRIT